



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 39167

Texte de la question

M Jean Brocard fait connaître à M le ministre des affaires sociales et de l'emploi qu'il croit savoir que des mesures sont envisagées par le Gouvernement pour remédier aux conséquences particulièrement injustes du décret du 24 novembre 1982 qui instituait notamment un « délai de carence », lesant gravement les prérétraites, du fait que ce nouveau délai ait été appliqué à des personnes qui avaient choisi de partir en prérétraite avant la publication du décret incrimine, et donc sur la base de l'ancienne réglementation plus favorable. Il est donc demandé de lui faire connaître le contenu des mesures envisagées, ainsi que le calendrier de leur application.

Données clés

Auteur : [M. Brocard Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39167

Rubrique : Prérétraites

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1594